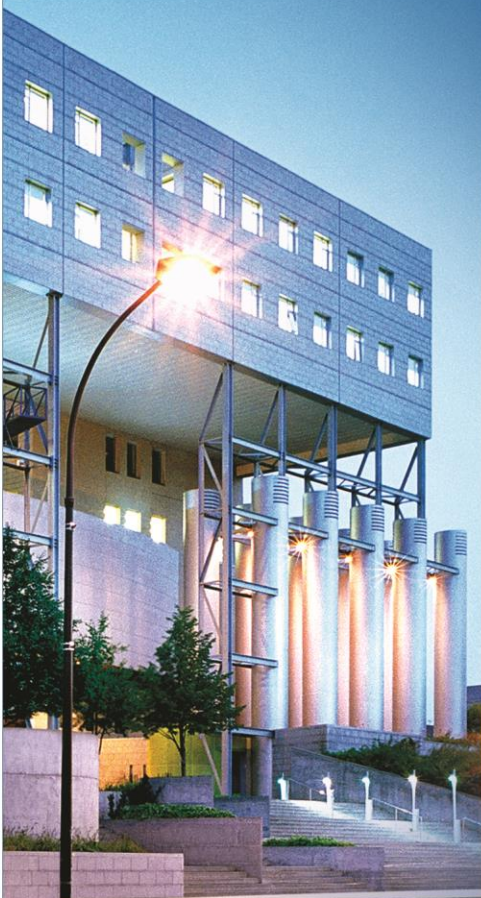


HEC MONTRÉAL

Politique d'évaluation de l'enseignement par les étudiants

Adoptée par le Conseil pédagogique

Le 13 septembre 2017



1. Buts et utilisations de l'évaluation de l'enseignement

- 1.1. L'évaluation servira à des fins formatives pour les enseignants afin d'améliorer la qualité de l'enseignement à HEC Montréal.
- 1.2. L'évaluation sera utilisée dans le dossier de l'enseignant pour la promotion et le renouvellement de contrat des enseignants.
- 1.3. L'évaluation permettra d'ajuster l'organisation ou certaines modalités du cours évalué.

2. Portée de la politique

- 2.1. Tous les cours offerts dans le cadre de programmes diplômants à HEC Montréal doivent faire l'objet d'une évaluation et sont visés par la présente politique.
- 2.2. Toute exception doit être approuvée par la Direction des études.

3. Lignes directrices concernant le questionnaire d'évaluation

- 3.1. Le questionnaire doit permettre d'évaluer à la fois les habiletés pédagogiques de l'enseignant et le cours lui-même.
- 3.2. Le questionnaire employé pourra varier selon le programme d'étude auquel le cours appartient ou le type de cours.
- 3.3. Le questionnaire comporte des questions à choix multiples sur une échelle de 1 à 4 du plus négatif au plus positif.
- 3.4. Le questionnaire inclut également des questions ouvertes.
- 3.5. Les questionnaires sont approuvés par le Conseil pédagogique.

4. Administration de l'évaluation

- 4.1. L'évaluation des cours par les étudiants se fait entièrement en ligne dans un portail intranet de HEC Montréal. L'accès à l'évaluation est sécurisé afin de s'assurer que les étudiants n'y ont accès qu'une seule fois.
- 4.2. La période d'évaluation est déterminée par la Direction des études en fonction du calendrier universitaire du programme et de la structure du cours et en suivant généralement les principes suivants:
 - 4.2.1. L'accès aux questionnaires d'évaluation est fermé avant le début de l'examen final s'il y a lieu.
 - 4.2.2. L'accès aux questionnaires d'évaluation est ouvert durant une à deux semaines selon le format ou le type de cours.
- 4.3. Il appartient à l'enseignant d'optimiser le taux de participation des étudiants en donnant du temps en classe et en incitant les étudiants à compléter le questionnaire.
- 4.4. Les exceptions à la période d'évaluation doivent être préalablement approuvées par la Direction des études.

5. Anonymat

- 5.1. Les évaluations des cours par les étudiants sont anonymes. Le système d'évaluation en ligne permet de conserver l'anonymat des répondants, même si ceux-ci doivent s'authentifier.

6. Accès aux résultats

- 6.1. Les résultats de l'évaluation de l'enseignement d'un trimestre donné sont rendus accessibles après la dernière date de remise des notes par les enseignants de ce trimestre.
- 6.2. Une fois par trimestre, un rapport synthèse comparatif est produit par la Recherche institutionnelle et diffusé aux enseignants.

6.3. Pour servir aux utilisations mentionnées à l'article 1 de la présente politique, les taux de réponse minimaux requis sont établis comme suit :

Taux de participation minimal	
Nombre d'étudiants dans un groupe	Taux de réponse requis
10-19	75%
20-29	60%
30-39	50%
40-49	40%
50-59	35%
60-69	30%
70 et plus	28%

Source : Nulty, 2009

Lorsque le taux de réponse est en deçà du taux de réponse requis, l'utilisation des évaluations peut être soumise à des réserves et seules les compilations des résultats chiffrés sont transmises à l'enseignant.

7. Confidentialité

7.1. Chaque enseignant a accès à son rapport individuel dans le système en ligne de façon confidentielle.

7.2. Les résultats des évaluations de l'enseignement sont également accessibles aux directeurs de programme, aux directeurs de département ainsi qu'à la Recherche institutionnelle.

8. Responsabilités

8.1. HEC Montréal

8.1.1. Fournir de l'information et du support aux étudiants, aux enseignants et aux parties prenantes concernées sur l'utilisation et l'importance de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants.

8.2. Les enseignants

8.2.1. Comprendre l'importance de l'évaluation des cours par les étudiants.

8.2.2. Expliquer aux étudiants en classe l'importance de répondre au questionnaire d'évaluation.

8.2.3. Prendre toutes les mesures possibles pour assurer un haut taux de participation de la part des étudiants.

8.2.4. Utiliser le plus efficacement possible les résultats et commentaires de l'évaluation pour l'amélioration continue de l'enseignement.

8.3. Les étudiants

8.3.1. Entreprendre la démarche de façon sérieuse afin d'assurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

8.3.2. Fournir une évaluation honnête et formuler les commentaires de façon constructive.